



Un deuxième appel d'offre a été lancé ; les deux coopératives ont présenté une nouvelle offre commune dans des conditions différentes dues à une nouvelle répartition des vergers entre elles et à une légère diminution de la surface reprise (60 ha). La reprise du personnel quant à elle ne concerne plus que 13 salariés sur 45 !

# Inacceptable !

## Mais que faire quand la légalité devient illégitime ?

Le 14 février 2012, lors de l'examen de la première offre par le Tribunal de Commerce de Vienne, le président a déclaré à propos du passif « *qu'il se réservait le droit d'interpeller le procureur de la république sur la situation de la coopérative* »... le passif de 15 millions d'euros avancé par les anciens dirigeants serait en réalité bien plus élevé et les problèmes rencontrés par la filière fruitière ne seraient pas forcément responsable de cette situation.

Ce même 14 février, le Procureur de la République a émis l'hypothèse selon laquelle il faudrait peut-être un jour s'interroger sur la question des erreurs de gestion commises qu'il faudrait éventuellement requalifier en faute...

\*Groupe Chanabel : 18 entités juridiques différentes implantées principalement dans la Drome et l'Isère, premier producteur français de fruits à noyaux avec 14000 tonnes de fruits récoltées sur 710 ha (dont 40% en provenance de Valigne) et l'un des cinq premiers fournisseurs du marché français)

\*\* 45 CDI : 34 Ouvriers - 8 Encadrement/ Technicien - 3 Administratifs (+ saisonniers, 250 en plein été)

La société espagnole de travail temporaire TERRA FECUNDIS et nombre d'exploiteurs agricoles ont très vite compris la combine : des contrats de mise à disposition temporaire « tournants »...

Ainsi des mises à disposition successives de travailleurs « temporaires » différents chez des cultivateurs différents peuvent-elles se traduire par une présence « permanente » chez ces mêmes cultivateurs qui découvrent ainsi leur Pérou ! (En 2011 à Valigne, pour des périodes différentes, 167 mises à disposition d'ouvriers intérimaires Terra Fecundis ont été réalisées du 17 janvier au 17 décembre)

Pour les inspecteurs et contrôleurs du travail des Bouches du Rhône qui voudraient être efficaces c'est l'enfer : ils ne sont que 3 !

Pour les permanents ayant perdu leur emploi, c'est le chômage, la galère !

C'est la galère aussi pour tous les salariés du pays : nouveaux impôts (TVA « sociale » en particulier) pour compenser le cadeau offert aux entreprises sous forme de réduction des cotisations sociales composantes de leurs salaires...

Et c'est encore pire pour les travailleurs intérimaires concernés (qui ne sont pas recrutés au Pérou mais, pour la grande majorité d'entre eux, en Equateur :

- ▶ l'essentiel du salaire qu'ils perçoivent est bloqué en Espagne et leur est versé à leur retour,

- ▶ le différentiel entre ce que paye l'agriculteur qui les utilise à Terra Fecundis et le salaire qu'ils perçoivent représentent les heures supplémentaires non payées (et elles sont nombreuses !), les jours fériés, etc...

(les cotisations sociales sont réglées en Espagne)

- ▶ le suivi médical leur est totalement inconnu,

- ▶ ces travailleurs ne savent pas où ils se trouvent ni chez quels cultivateurs ils travaillent : ils sont en permanence accompagnés ; dans les vergers, ils n'ont pour ainsi dire aucun contact avec les autres travailleurs ; ils n'ont aucun contact avec la population locale ; c'est dans le véhicule de leur « gérant » qu'ils sont conduits d'une exploitation à une autre et c'est un bus qui les emmène régulièrement dans les supermarchés pour y faire leurs emplettes,

- ▶ chacun d'eux est informé que toute incartade de sa part pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour sa famille au pays...

C'est ainsi que aujourd'hui, en France, est admise une nouvelle traite des esclaves ...

Une traite des esclaves instaurée et légalisée par différentes directives européennes !

# Nous voulons GARDER NOS EMPLOIS !